

*Direction du personnel,
des services et de la modernisation*

Décision du 10 février 2004 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

NOR : *EQUO0410056S*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu l'arrêté du 8 août 2003 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;

Vu la décision du 11 septembre 2003 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale FO,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommé au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant titulaire du personnel au titre de l'organisation FO :

M. Pavageau (Pascal) en remplacement de M. Tanays (Eric).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 10 février 2004.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur du personnel, des
services
et de la modernisation empêché :
*Le directeur adjoint du personnel,
des services et de la modernisation,*
P. Berg